



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.03.2005 Bulletin 2005/12

(51) Int Cl.7: **A41D 13/12**

(21) Numéro de dépôt: **04300606.3**

(22) Date de dépôt: **16.09.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Olejnik-Bicat, Adela**
Residence Mas Drevon, 34070 Montpellier (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet BREV&SUD,
2460, Avenue Albert Einstein
34070 Montpellier (FR)

(30) Priorité: **19.09.2003 FR 0311018**

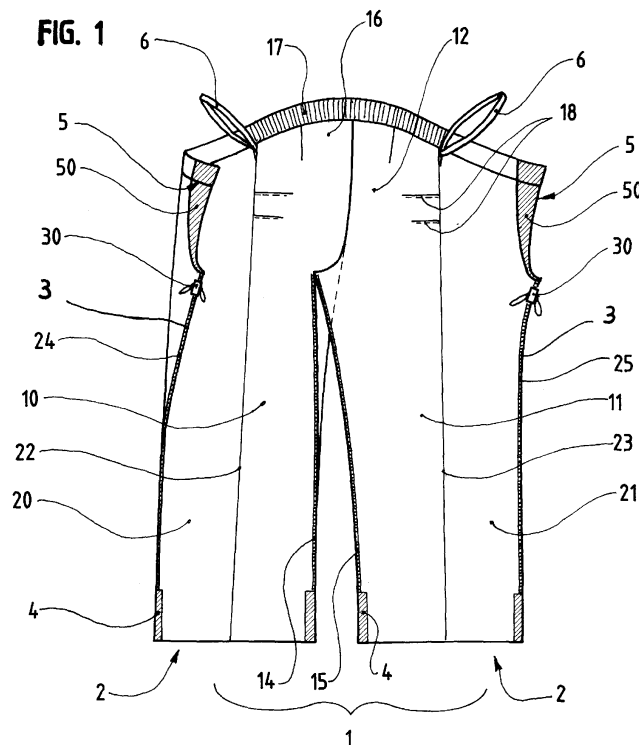
(71) Demandeur: **Olejnik-Bicat, Adela**
Residence Mas Drevon, 34070 Montpellier (FR)

(54) **Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant**

(57) Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, plus particulièrement destiné à couvrir les membres inférieurs.

Il est du type comprenant une partie arrière (1) et une partie avant (2) destinée à être rabattue sur les jambes de la personne après qu'elle se soit assise sur la partie arrière (1), les parties (1, 2) étant destinées à être assemblées l'une à l'autre par des moyens de fixation réversibles.

La partie avant (2) comprend deux pans (20, 21), disposés de part et d'autre de la partie arrière (1), solidarisés fixement à cette dernière, et aptes à être chacun rabattu sur une jambe, tandis que le bord libre (24, 25) de chacun est muni d'un des moyens de fixation réversibles (3), en sorte de permettre de les abouter l'un à l'autre, ou chacun à la partie arrière (2) qui à cet effet est également munie de moyens de fixation réversibles (3).



Description

[0001] La présente invention a pour objet un vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, et plus particulièrement destiné à couvrir les membres inférieurs.

[0002] Actuellement, les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant s'habillent avec des vêtements qu'elles trouvent dans le commerce traditionnel, et ces vêtements non-spécifiques génèrent de nombreux inconvénients.

[0003] En effet, outre les difficultés qu'elles rencontrent pour enfiler ces vêtements alors qu'elles sont assises, et d'autant plus qu'elles sont atteintes d'un handicap, ces personnes sont confrontées à un réel inconfort lié à la position assise permanente et au fait que lesdits vêtements ne sont pas expressément prévus pour cela.

[0004] Pour pallier l'inconvénient rencontré pour enfiler les vêtements, il a été proposé des vêtements adaptés se présentant notamment sous la forme de robe comportant un pan avant et un pan arrière solidariables de manière réversible l'un à l'autre par leurs bords latéraux, tels que par exemple celui décrit dans le document US 4.995.115.

[0005] Si un tel vêtement présente effectivement des avantages de confort et d'utilisation par rapport à des vêtements classiques, il est toutefois limité à un usage provisoire.

[0006] On connaît également, par le document US 4.914.756, un pantalon comprenant deux parties, l'une correspondant à l'avant et l'autre à l'arrière, solidariables fixement l'une à l'autre par un bord correspondant à la couture latérale extérieure d'une jambe, tandis que les autres bords sont équipés longitudinalement de moyens de fixation réversibles, en sorte de permettre la reconstitution du pantalon après que l'utilisateur se soit assis sur la partie correspondant à l'arrière et avoir rabattu sur les jambes la partie correspondant à l'avant.

[0007] Ce vêtement présente l'inconvénient de nécessiter trois moyens longitudinaux de fixation réversibles, et celui correspondant à la couture latérale extérieure est difficilement accessible.

[0008] On notera qu'il est également connu, par le document GB 364.249, un pantalon prévu apte à être ouvert à plat et fermé par l'intermédiaire de fermetures à glissière disposées le long des jambes du côté interne, mais ce pantalon, destiné à être utilisé par les conducteurs de moto, nécessite d'être debout pour sa mise en place, et par conséquent il n'est pas adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

[0009] Par ailleurs, pour tenter de pallier les inconvénients concernant l'inconfort du fait de la position assise, on réalise sur les vêtements du commerce traditionnel des modifications de construction comme par exemple celles décrites dans le document SE 432 182. Toutefois, cela n'est pas réalisable par tout le monde, et relève plutôt du bricolage.

[0010] La présente invention a pour but de proposer un vêtement permettant de remédier aux divers inconvénients précités, en permettant non seulement que sa mise en place soit aisée, mais également qu'il soit d'un grand confort.

[0011] Le vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, plus particulièrement destiné à couvrir les membres inférieurs, selon l'invention, est du type comprenant une partie arrière et une partie avant destinée à être rabattue sur les jambes de ladite personne après qu'elle se soit assise sur ladite partie arrière, lesdites parties étant destinées à être assemblées l'une à l'autre par des moyens de fixation réversibles, et il se caractérise essentiellement en ce que ladite partie avant comprend deux pans, disposés de part et d'autre de ladite partie arrière, solidariables fixement à cette dernière, et aptes à être chacun rabattu sur une jambe, tandis que le bord libre de chacun est muni d'un desdits moyens de fixation réversibles, en sorte de permettre de les abouter l'un à l'autre, ou chacun à ladite partie arrière qui à cet effet est également munie desdits moyens de fixation réversibles.

[0012] Selon une caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, la partie arrière présente dans sa région haute une extension destinée à couvrir une partie du dos au-dessus de la ceinture.

[0013] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, l'extension destinée à couvrir une partie du dos et/ou la région haute de la partie arrière, est réalisée dans un matériau présentant une certaine élasticité.

[0014] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, l'extrême bord supérieur de la partie arrière est constitué d'une pièce présentant une certaine élasticité dans le sens transversal de ladite partie arrière.

[0015] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, la partie arrière présente latéralement dans sa région haute et de chaque côté, au moins une pince disposée transversalement sur une courte longueur, en sorte de donner un certain galbe à la zone d'assise.

[0016] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, les pans de la partie avant comportent dans leur région supérieure des moyens de fixation réversibles destinés à coopérer l'un avec l'autre, et qui sont indépendants de ceux destinés à l'aboutement de l'un à l'autre, ou à leur solidarisation à la partie arrière.

[0017] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, les moyens de fixation réversibles qu'il comporte dans la région supérieure des pans de la partie avant sont à recouvrement en sorte d'autoriser un réglage du serrage en jouant sur l'importance dudit recouvrement.

[0018] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, la partie arrière est munie dans sa partie supérieure de moyens d'accrochage ap-

tes à permettre sa solidarisation, au moins temporaire, au fauteuil roulant.

[0019] Selon un mode de réalisation particulier du vêtement selon l'invention, la partie arrière est séparée partiellement, dans sa région inférieure, en deux pans dont les bords sont munis de moyens de fixation réversibles destinés à coopérer chacun avec l'un de ceux des bords des pans de la partie avant en sorte de former un pantalon après assemblage.

[0020] Selon une autre caractéristique additionnelle du vêtement selon l'invention, les moyens de fixation réversibles sont de type fermeture à glissière ou de type à matériau auto-agrippant.

[0021] Les avantages et les caractéristiques du vêtement selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

[0022] Dans le dessin annexé:

- la figure 1 représente une vue en plan d'un mode de réalisation particulier du vêtement selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue partielle en élévation et de profil du même vêtement.
- la figure 3 représente une vue partielle en élévation du même vêtement.

[0023] En référence à la figure 1, on peut voir un vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant selon l'invention, et plus particulièrement un pantalon, sachant que l'invention s'applique également aux jupes.

[0024] Ce vêtement comprend une partie arrière 1 destinée à couvrir l'arrière des membres inférieurs, et une partie avant 2 destinée à couvrir l'avant des membres inférieurs.

[0025] La partie arrière 1 comprend une zone inférieure divisée longitudinalement en deux pans séparés 10 et 11, correspondant chacun à l'arrière d'une jambe, et une zone supérieure ou région haute 12 correspondant à l'assise.

[0026] La partie avant 2 comprend deux pans 20 et 21 disjoints, disposés de part et d'autre de la partie arrière 1, et solidaires des pans, respectivement 10 et 11, par l'intermédiaire de coutures, respectivement 22 et 23.

[0027] Les pans 10 et 11 comportent chacun un bord libre, respectivement 14 et 15, allant de l'extrémité inférieure jusqu'à l'entrejambe 13, et muni chacun d'un moyen de fixation réversible, en l'occurrence l'une des deux chaînes 3 d'une fermeture à glissière, l'autre chaîne 3 équipant le bord libre, respectivement 24 et 25, de chacun des pans respectivement 20 et 21.

[0028] On comprendra qu'en rabattant le pan 20 sur le pan 10, respectivement le pan 21 sur le pan 11, et en fermant la fermeture à glissière des bords 14 et 24, res-

pectivement 15 et 25, on reconstitue les deux jambes du pantalon.

[0029] On notera que de préférence, les fermetures à glissière sont à double curseur 30, afin de permettre une ouverture et une fermeture dans les deux sens, c'est-à-dire de l'extrémité vers l'entrejambe 13 et inversement.

[0030] On notera également que, dans le mode de réalisation représenté, les extrémités des bords 24, 14, 15 et 25 sont équipées de moyens de fermeture 4 du type auto-accrochant ou à attraction magnétique, permettant une fermeture presque automatique lorsque les pans 20 et 21 sont rabattus.

[0031] Au-delà des chaînes 3 de fermeture à glissière, les bords 24 et 25 sont munis de moyens de solidarisation 5 destinés à coopérer mutuellement pour permettre la fermeture de la partie supérieure du pantalon. De préférence, et comme cela apparaît sur la figure, ces moyens de solidarisation consistent en des zones 50 munies d'un matériau auto-agrippant destinées à être superposées.

[0032] Ces zones 50 sont relativement larges afin de permettre un ajustement du serrage en jouant sur l'importance du recouvrement. On notera que de préférence les zones 50 sont de forme triangulaire, pointe dirigée vers l'entrejambe.

[0033] On peut voir également sur la figure 1, ainsi que sur les figures 2 et 3, que la zone supérieure 12 correspondant à l'assise est prolongée vers le haut par une extension 16 destinée couvrir une partie du dos, au-dessus de la ceinture, notamment lorsque la personne est assise.

[0034] On notera par ailleurs que la zone supérieure 12 peut être constituée d'un matériau présentant une certaine élasticité.

[0035] Par ailleurs on notera que de manière avantageuse, le bord extrême 17 de l'extension 16 est constitué d'une ceinture élastique favorisant l'ajustement et donnant plus d'aisance.

[0036] Sur les figures 1 et 2, on peut voir également que la partie arrière 1 comporte dans la zone supérieure 12, latéralement, et perpendiculairement à chacune des coutures 22 et 23, deux pinces 18 qui donnent un certain galbe à la zone supérieure 12.

[0037] L'association du galbe de la zone supérieure 12, de l'extension 16 et de l'élasticité de la ceinture 17 procure à l'utilisateur un grand confort lorsqu'il est assis de manière prolongée.

[0038] On notera aussi la présence au niveau de la ceinture, de deux poignées 6 ou analogues, destinées au maintien en position du vêtement sur le fauteuil roulant. Chacune de ces poignées 6 peut être de longueur réglable, en sorte que le vêtement soit placé à la bonne hauteur, elle peut aussi être munie de moyens permettant d'ouvrir et de fermer la boucle qu'elle forme, pour faciliter son accrochage.

[0039] L'utilisation du vêtement selon l'invention est donc la suivante. Il est disposé à plat sur le fauteuil rou-

lant, la zone supérieure 12 étant au contact du dossier de ce dernier, les poignées 6 permettant son immobilisation.

[0040] Ensuite l'utilisateur s'assoit sur la partie 1, les jambes placées sur les pans 10 et 11, puis les pans 20 et 21 sont rabattus sur les jambes, les fermetures à glissière sont fermées, et les zones auto-agrippantes sont mises en contact après avoir ajusté le haut du vêtement sur le corps.

[0041] La présente description à trait à un pantalon, mais l'invention concerne également les jupes ou analogues. Dans le cas d'une jupe la partie 1 est constituée d'un seul pan, et les bords 24 et 25 sont destinés à être solidarisés l'un à l'autre.

Revendications

1. Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, plus particulièrement destiné à couvrir les membres inférieurs, du type comprenant une partie arrière (1) et une partie avant (2) destinée à être rabattue sur les jambes de ladite personne après qu'elle se soit assise sur ladite partie arrière (1), lesdites parties (1, 2) étant destinées à être assemblées l'une à l'autre par des moyens de fixation réversibles, **caractérisé en ce que** ladite partie avant (2) comprend deux pans (20, 21), disposés de part et d'autre de ladite partie arrière (1), solidarisés fixement à cette dernière, et aptes à être chacun rabattu sur une jambe, tandis que le bord libre (24, 25) de chacun est muni d'un desdits moyens de fixation réversibles (3), en sorte de permettre de les abouter l'un à l'autre, ou chacun à ladite partie arrière (2) qui à cet effet est également munie desdits moyens de fixation réversibles (3).
2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) présente dans sa région haute (12) une extension (16) destinée à couvrir une partie du dos au-dessus de la ceinture.
3. Vêtement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'extension (16) destinée à couvrir une partie du dos et/ou la région haute (12) de la partie arrière (1), est réalisée dans un matériau présentant une certaine élasticité.
4. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'extrême bord supérieur de la partie arrière (12) est constitué d'une pièce (17) présentant une certaine élasticité dans le sens transversal de ladite partie arrière (1).
5. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) présente latéralement dans sa région haute (12) et de chaque côté, au moins une pince (18) disposée transversalement sur une courte longueur, en sorte de donner un certain galbe à la zone d'assise.
6. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les pans (20, 21) de la partie avant (2) comportent dans leur région supérieure des moyens de fixation réversibles (5) destinés à coopérer l'un avec l'autre, et qui sont indépendants de ceux (3) destinés à l'aboutement de l'un à l'autre, ou à leur solidarisation à la partie arrière (1).
7. Vêtement selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation réversibles (5) qu'il comporte dans la région supérieure des pans (20, 21) de la partie avant (2) sont à recouvrement en sorte d'autoriser un réglage du serrage en jouant sur l'importance dudit recouvrement.
8. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) est munie dans sa partie supérieure de moyens d'accrochage (6) aptes à permettre sa solidarisation, au moins temporaire, au fauteuil roulant.
9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie arrière (1) est séparée partiellement, dans sa région inférieure, en deux pans (10, 11) dont les bords (14, 15) sont munis de moyens de fixation réversibles (3) destinés à coopérer chacun avec l'un de ceux des bords (24, 25) des pans (20, 21) de la partie avant (2) en sorte de former un pantalon après assemblage.
10. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation réversibles (3 ; 5) sont de type fermeture à glissière ou de type à matériau auto-agrippant.

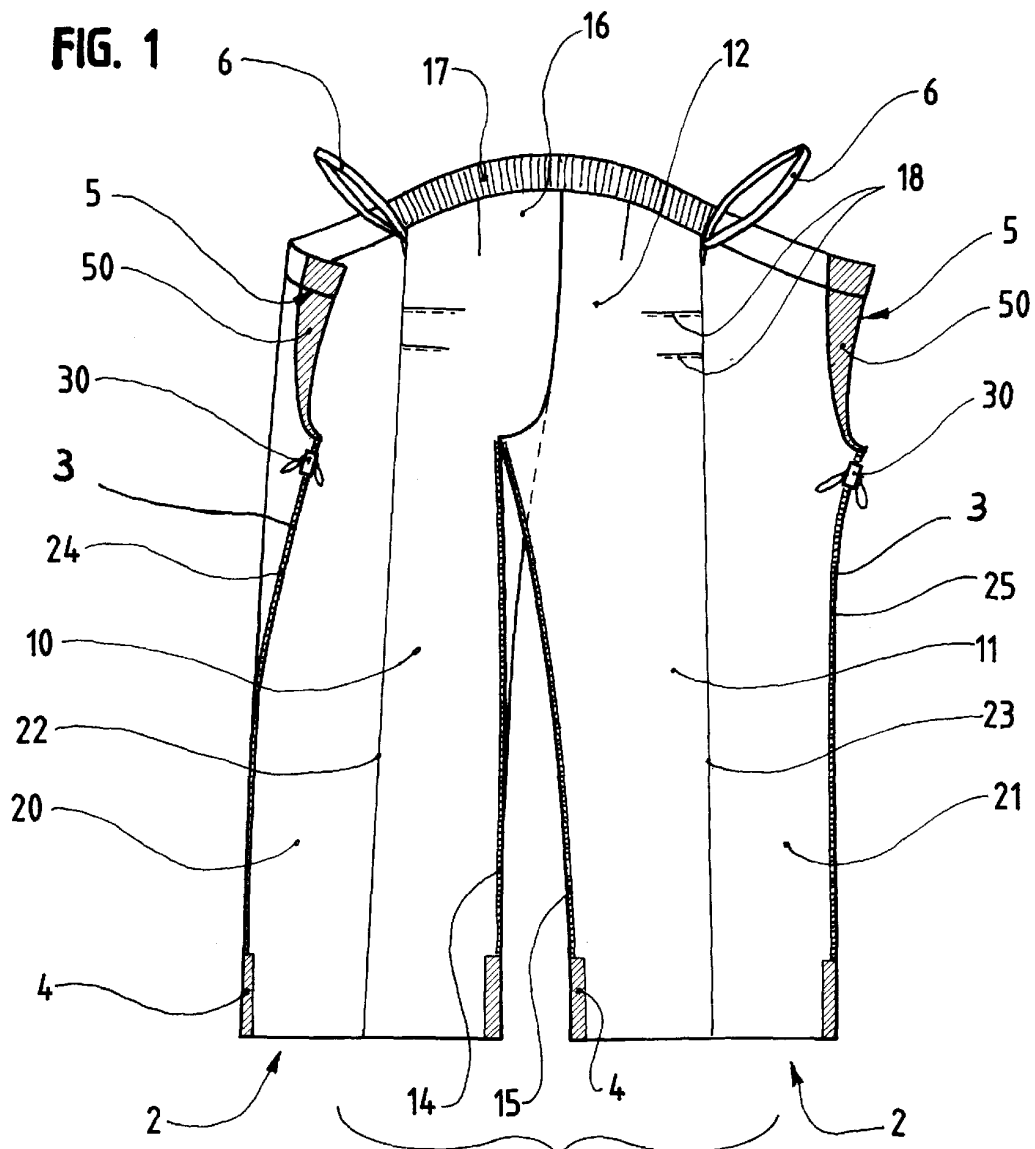


FIG. 2

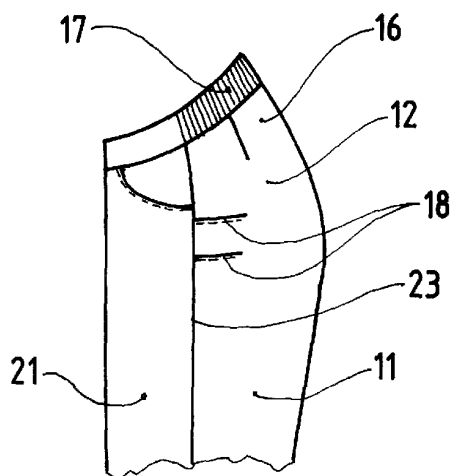
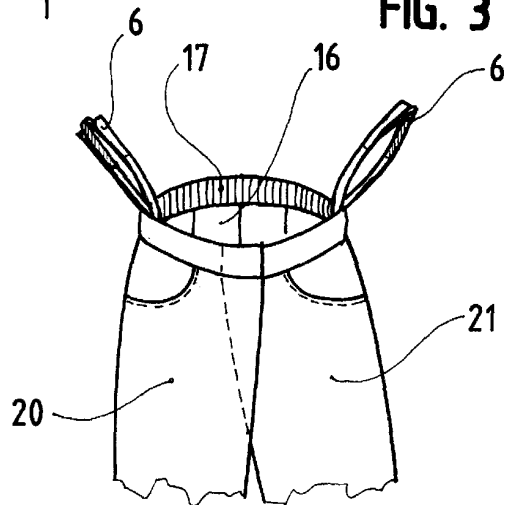


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 30 0606

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 09, 31 juillet 1998 (1998-07-31) & JP 10 102304 A (SAN S KOGYO KK), 21 avril 1998 (1998-04-21) * abrégé *	1,4,6-10	A41D13/12
A	----- DE 91 09 104 U (DETLEF R. MILITZ) 19 septembre 1991 (1991-09-19) * page 5, ligne 10 - page 6, ligne 12; figures 1,2 *	1,2,10	
A	----- US 4 914 756 A (GRASSICK BETTY) 10 avril 1990 (1990-04-10) * colonne 3, ligne 22 - colonne 4, ligne 44; figures 1-3 *	1,9,10	
A	----- JP 62 078203 A (KOBAYASHI CHIEKO) 10 avril 1987 (1987-04-10) * figures 1-4 *	1,4,5,9	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		11 novembre 2004	Herry-Martin, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503_03_82 (P/AC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 30 0606

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-11-2004

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 10102304 A	21-04-1998	AUCUN	
DE 9109104 U	19-09-1991	DE 9109104 U1	19-09-1991
US 4914756 A	10-04-1990	AUCUN	
JP 62078203 A	10-04-1987	JP 1716396 C JP 3070001 B	27-11-1992 06-11-1991

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82